

- Concile de Charne où Théodosiopolis en Arménie, 622, pour la réception du concile de Chalcédoine.
- Concile de Tolède, 633, où l'on décide expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Isidore y fut chargé de composer l'office qu'on appela d'abord gothique, puis mozarabique après l'invasion des Arabes. L'élection des rois y fut encore transmise de toute la nation aux évêques et aux grands.
- Concile de Jérusalem, 634, d'où saint Sophrone, élu patriarche, écrivit la lettre synodale qui établit en Jésus-Christ les deux volontés et les deux opérations.
- Conciles de Tolède, 636 et 638. Dans le premier on défend d'élever à la royauté d'autre personne qu'un Visigoth de naissance. Dans le second quarante-deux évêques, de concert avec le roi et les grands, ordonnent qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique.
- Faux concile de Constantinople, 638 et 639. On y confirma l'æcthèse d'Héraclius, et l'on rejeta les deux opérations et les deux volontés, en reconnaissant néanmoins deux natures en Jésus-Christ.
- Differents conciles d'Afrique, 646, contre les monothélites.
- Concile de Latran, 649, où cent cinq évêques, y compris le pape saint Martin, condamnèrent l'æcthèse d'Héraclius et le type de Constant, ainsi que les personnes et les écrits hérétiques des premiers prélates de l'Orient qui les appuyaient.
- Concile de Rome, 667. On y cassa la procédure de l'archevêque Paul contre Jean de Lappa, condamné malgré son appel au pape.
- Concile d'Herford, 673, pour célébrer en Angleterre la Pâque avec toute l'Eglise, le premier dimanche après le 14 de la lune.
- Concile de Tolède, 675, qui condamne certains pécheurs à des peines temporales.
- Concile de Créci dans le Ponthieu, 676, et non pas d'Autun, 670, selon les éditeurs et plusieurs copistes des conciles. Il y fut ordonné à tous les prêtres et à tous les clercs de savoir par cœur le symbole de saint Athanase. C'est la première fois qu'en France il est parlé de ce monument.
- Concile de Milan, 679. Dans la lettre synodale on explique avec netteté, et l'on défend avec force les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ.
- Concile des Gaules, 679, contre le monothélisme.
- Concile de Rome, le mardi de Pâques de 680, (et non pas de 679, selon Pagi et Muratori.) Il s'agissoit de nommer des députés pour le concile œcuménique, et il n'est pas vraisemblable qu'on les y voulut envoyer dix-huit mois d'avance, lors même qu'il n'étoit pas encore indiqué.
- Concile tenu en Angleterre dans la campagne de Hapsfeld, 680, contre l'erreur des monothélites.
- Sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople depuis le 7 novembre 680 jusqu'au 16 septembre 681. Il s'y trouva plus de 160 évêques, présidés par les légats du pape Agathon. Ils ne condamnèrent pas seulement la doctrine impie des monothélites, mais encore ses principaux défenseurs et fauteurs, sans épargner le pape Honorius.
- Concile de Tolède, 681, où trente-cinq évêques confirmèrent la renonciation du roi Vamba à la royauté, et assurèrent à l'évêque de Tolède le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne.